



*Le dépassement
ça se souligne!*

**RÈGLEMENTATION
MISE EN CANDIDATURE**

4 NOVEMBRE 2023 - SEPT-ÎLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Pour pouvoir déposer une candidature, les associations régionales doivent être membres à Loisir et sport Côte-Nord. Exceptionnellement, étant donné la situation des dernières années, la présence à l'Assemblée général annuelle n'est pas obligatoire pour soumettre une candidature. En cas de doute, communiquez avec nous. Les coordonnées complètes se retrouvent à la fin du présent document. Le formulaire de mise en candidature est électronique et est accessible jusqu'au jeudi 14 septembre 2023, 12 h (midi). Aucune candidature ne sera acceptée suivant cette date.

Pour remplir un formulaire : [lci](#)

Les informations inscrites à l'intérieur des formulaires de candidature doivent couvrir uniquement la période du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023.

Présentation des catégories

1. DÉPÔT DE CANDIDATURE PAR LES ASSOCIATIONS	3
1.1 ATHLÈTE DE L'ANNÉE DÉCOUVERTE CÔTE-NORD - FÉMININ & MASCULIN	3
1.2 ATHLÈTE DE L'ANNÉE ESPOIR CÔTE-NORD - FÉMININ & MASCULIN	3
1.3 ATHLÈTE DE L'ANNÉE PERSONNE HANDICAPÉE - NIVEAU RÉGIONAL, PROVINCIAL OU NATIONAL	4
1.4 ADMINISTRATEUR-TRICE BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE	3
1.5 OFFICIEL-LE DE L'ANNÉE	3
1.6 ÉQUIPE DE L'ANNÉE	3
1.7 ENTRAÎNEUR-EUSE DE L'ANNÉE	3
1.8 PRIX HOMMAGE	5
2. BOURSES DE PARTICIPATION À DES JEUX MULTISPORTS	5
3. ÉLITE PROVINCIALE	5

LISTE DES SPORTS INVENTORIÉS ET ÉLLIGIBLES SUR LA CÔTE-NORD

ATHLÉTISME/CROSS-COUNTRY	HOCKEY SUR GLACE	SKI DE FOND
BADMINTON	JUDO	SOCCER
BASEBALL	KARATÉ	TAEKWONDO
BASKETBALL	NATATION/EAU LIBRE	TENNIS
BOXE	NATATION ARTISTIQUE	TENNIS DE TABLE
CHEERLEADING	PATINAGE ARTISTIQUE	TIR À L'ARC
CURLING	PATINAGE DE VITESSE	TRIATHLON
GOLF	PLONGEON	VÉLO DE MONTAGNE
GYMNASTIQUE/TRAMPOLINE	RINGUETTE	VOLLEYBALL
	SKI ALPIN	

1. DÉPÔT DE CANDIDATURE PAR LES ASSOCIATIONS

1.1 ATHLÈTE DE L'ANNÉE DÉCOUVERTE CÔTE-NORD - FÉMININ & MASCULIN

Les athlètes dans cette catégorie sont identifiés comme étant les athlètes féminin et masculin s'étant démarqués dans leur discipline sur le plan régional. Uniquement en volley-ball et en basket-ball, les candidatures pourront être déposées par l'association régionale et le Réseau du sport étudiant de la Côte-Nord. Le comité régional procèdera à la sélection de la candidature qui représentera le sport au niveau régional dans la catégorie relève. Il n'y a pas d'âge associé à cette catégorie, l'athlète nommé *Découverte* peut être plus vieux que l'athlète *Espoir*. Un athlète peut être nommé plusieurs années consécutives dans cette catégorie.

Critères d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

- Avoir été actif un minimum de 80% de la saison sportive au sein d'un club de la Côte-Nord l'année d'éligibilité;
- Être étudiant à temps plein;
- Avoir un domicile fixe sur la Côte-Nord.

Bourse attribuée : 250\$

1.2 ATHLÈTE DE L'ANNÉE ESPOIR CÔTE-NORD - FÉMININ & MASCULIN

Les athlètes dans cette catégorie sont reconnus comme étant les meilleurs athlètes féminin et masculin de leur sport sur le plan régional. Les athlètes dans cette catégorie se retrouvent en nomination pour le titre d'athlète de l'année féminin et masculin au niveau régional, sports individuels et collectifs, toutes disciplines confondues.

Uniquement en volley-ball et en basket-ball, les candidatures pourront être déposées par l'association régionale et le Réseau du sport étudiant de la Côte-Nord. Le comité régional procèdera à la sélection de la candidature qui représentera le sport au niveau régional dans la catégorie *Espoir*. Ce même comité procèdera à l'analyse des dossiers de candidature pour déterminer les 4 athlètes qui obtiendront le titre d'athlète de l'année et qui se méritent chacun une bourse supplémentaire de 55\$. Un athlète peut être nommé *Espoir* Côte-Nord plusieurs années consécutives.

Critères d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

- Avoir été actif un minimum de 80% de la saison sportive au sein d'un club de la Côte-Nord l'année d'éligibilité;
- Être étudiant à temps plein;
- Avoir un domicile fixe sur la Côte-Nord.

Bourse attribuée : 550\$

Les dossiers de mise en candidature pour ces catégories sont sélectionnés et soumis par l'association ou le club lorsqu'il y a absence d'association et se verront attribuer une bourse. L'appellation des deux catégories a été modifiée. Dorénavant, les catégories Relève Côte-Nord et Élite Côte-Nord portent respectivement les noms de *Découverte Côte-Nord* et *Espoir Côte-Nord*.

1.3 ATHLÈTE DE L'ANNÉE - PERSONNE HANDICAPÉE

L'athlète dans cette catégorie est reconnu comme étant le meilleur athlètes féminin et masculin de son sport sur le plan régional.

Un athlète peut être nommé athlète de l'année personne handicapée plusieurs années consécutives.

Critères d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

- Avoir été actif un minimum de 80% de la saison sportive au sein d'un club de la Côte-Nord l'année l'éligibilité;
- L'athlète doit être âgé de 30 ans et moins;
- Avoir un domicile fixe sur la Côte-Nord.

Bourse attribuée : 550\$

*Le dossier de candidature est déposé par l'Association de loisir et de sport pour personnes handicapées

1.4 ADMINISTRATEUR-TRICE DE L'ANNÉE

Les candidats sont soumis par l'association ou le club lorsqu'il y a absence d'association. Les dossiers sont évalués par un comité de sélection régional qui déterminera le lauréat.

Critère d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

- Le candidat doit être actif au sein d'une organisation de la Côte-Nord.

1.5 OFFICIEL-LE DE L'ANNÉE

Les candidats sont soumis par l'association ou le club lorsqu'il y a absence d'association. Les dossiers sont évalués par un comité de sélection régional qui déterminera le lauréat.

Critère d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

- Le candidat doit être actif au sein d'une organisation de la Côte-Nord.

1.6 ÉQUIPE DE L'ANNÉE

Les candidats sont soumis par l'association ou le club lorsqu'il y a absence d'association. Les dossiers sont évalués par un comité de sélection régional qui déterminera le lauréat. Uniquement en volley-ball et en basket-ball, les candidatures pourront être déposées par l'association régionale et le Réseau du sport étudiant de la Côte-Nord. Le comité régional procédera à la sélection de la candidature qui représentera le sport au niveau régional dans cette catégorie.

Critère d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

- Être étudiant à temps plein;
- Le candidat doit être actif au sein d'une organisation de la Côte-Nord.

1.7 ENTRAÎNEUR-EUSE DE L'ANNÉE

Les candidats sont soumis par l'association ou le club lorsqu'il y a absence d'association. Les dossiers sont évalués par un comité de sélection régional qui déterminera le lauréat.

Critère d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

- Le candidat doit être actif au sein d'une organisation de la Côte-Nord.

Seulement 2 dossiers seront acceptés dans cette catégorie et ils seront accordés selon la formule premier arrivé, premier servi. L'hommage doit être réalisé et présenté par une personne de votre organisation lors de la tenue du gala.

Pour réserver un prix hommage, veuillez communiquer avec Catherine Gallant au gallant.catherine@urlscn.qc.ca ou par téléphone; 418 296-5774 / 1 888 330-8757.

Critères d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

→ Le candidat doit être actif au sein d'une organisation de la Côte-Nord.

2. BOURSES DE PARTICIPATION À DES JEUX MULTISPORTS

Ces bourses sont offertes à des athlètes qui ont participé à des jeux multisports lors de l'année d'éligibilité, soit du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023.

- JEUX DU COMMON WEALTH (1500\$)
- JEUX PANAMÉRICAINS (1500\$)
- JEUX DE LA FRANCOPHONIE
 - ÉQUIPE QUÉBEC (1000\$)
 - ÉQUIPE CANADA (1500\$)
- JEUX OLYMPIQUES/PARALYMPIQUES (3000\$)
- JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE (3000\$)
- JEUX DU CANADA - BOURSE LYNE-TREMBLAY (1500\$)

Critères d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

→ Le candidat doit avoir été étudiant à temps plein l'année d'éligibilité ; soit l'an scolaire 2022-2023. L'athlète doit déposer une preuve de scolarité (bulletin ou lettre du registraire) lorsqu'il remplit son formulaire de candidature;

→ Avoir un domicile fixe sur la Côte-Nord ; un athlète qui habite à l'extérieur de la région sera accepté si ses parents/tuteurs y ont toujours un domicile fixe;

→ Afin de soumettre la candidature, un club du même sport doit être actif sur la Côte-Nord.

Il est du devoir de l'athlète de compléter et de transmettre sa candidature avant le 14 septembre 2023, midi.

3. ÉLITE PROVINCIALE

Les athlètes dans cette catégorie doivent être reconnus par leur fédération au programme d'excellence (Excellence, Élite ou Relève) et donc, figurent sur la liste du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en date du 1er octobre 2022 au 30 septembre de l'année en cours. Même si l'athlète se retire de l'équipe Québec au moment de soumettre la candidature, il a droit à la bourse s'il était actif au sein de celle-ci l'année d'éligibilité.

Veuillez noter que Loisir et sport Côte-Nord envoie un avis postal à chacun des athlètes figurant sur la liste. Pour information, veuillez communiquer avec Catherine Gallant au gallant.catherine@urlscn.qc.ca ou par téléphone au

418 296-5774/1 888 330-8757. Aucune relance ne sera effectuée par la suite. Il est du devoir de l'athlète de compléter et de transmettre sa candidature avant le 14 septembre 2023, midi.

Critères d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

→ Les candidats doivent avoir été étudiants à temps plein l'année d'éligibilité ; soit l'an scolaire 2022-2023. L'athlète doit déposer une preuve de scolarité (bulletin ou lettre du registraire) lorsqu'il remplit son formulaire de candidature;

→ Avoir un domicile fixe sur la Côte-Nord (un athlète qui fréquente une institution à l'extérieur de la région sera accepté si ses parents/tuteurs y ont toujours un domicile fixe);

→ Afin de soumettre la candidature, un club actif du même sport doit être actif sur la Côte-Nord.

Bourse attribuée : Relève : 900\$

Élite : 1 200\$

Excellence : 1 600\$

RÉSUMÉ DES CATÉGORIES

CANDIDATURES DÉPOSÉES PAR LES ASSOCIATIONS RÉGIONALES MEMBRES CHEZ LOISIR ET SPORT CÔTE-NORD

*EN L'ABSENCE D'ASSOCIATION, UN CLUB MEMBRE POURRA DÉPOSER

ÉQUIPE DE L'ANNÉE

ADMINISTRATEUR/BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE

OFFICIEL-LE DE L'ANNÉE

ENTRAÎNEUR-E DE L'ANNÉE

PRIX HOMMAGE (2)

DÉCOUVERTE ET ESPOIR CÔTE-NORD

LES CANDIDATURES SONT DÉPOSÉES PAR LES ASSOCIATIONS ET SERONT PAR LA SUITE ANALYÉES PAR UN COMITÉ DE SÉLECTION RÉGIONAL. UN SEUL GAGNANT SERA DÉTERMINÉ PAR CATÉGORIE ET RECEVRA UN TROPHÉE.

ATHLÈTE ESPOIR CÔTE-NORD

TOUS LES ATHLÈTES NOMMÉS DANS CETTE CATÉGORIE REÇOIVENT UNE BOURSE DE 550\$. PARMIS CEUX-CI, 4 ATHLÈTES SERONT NOMMÉS *ATHLÈTES DE L'ANNÉE EN SPORT MASCULIN ET FÉMININ, INDIVIDUEL ET COLLECTIF*. ILS SE VERRONT REMETTRE UNE BOURSE SUPPLÉMENTAIRE DE 550\$ AINSI QU'UN TROPHÉE.

ATHLÈTE DÉCOUVERTE CÔTE-NORD

TOUS LES ATHLÈTES NOMMÉS DANS CETTE CATÉGORIE REÇOIVENT UNE BOURSE DE 250\$ À TITRE D'ENCOURAGEMENT.

ATHLÈTE DE L'ANNÉE - PERSONNE HANDICAPÉE

BOURSE DE 550\$

L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANCIDAPÉES DÉPOSE LA CANDIDATURE DE L'ATHLÈTE SÉLECTIONNÉ. L'ATHLÈTE REÇOIT UNE BOURSE DE 550\$ AINSI QU'UN TROPHÉE.

BOURSES OFFERTES À LA SUITE D'UNE PARTICIPATION AUX DIFFÉRENTS ÉVÉNEMENTS MENTIONNÉ CI-BAS, DANS L'ANNÉE D'ÉLIGIBILITÉ.

BOURSE JEUX MULTISPORTS

- JEUX DU COMMON WEALTH (1500\$)
- JEUX PANAMÉRICAINS (1500\$)
- JEUX DE LA FRANCOPHONIE
 - ÉQUIPE QUÉBEC (1000\$)
 - ÉQUIPE CANADA (1500\$)
 - JEUX OLYMPIQUES/PARALYMPIQUES (3000\$)
 - JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE (3000\$)

BOURSE LYNE-TREMBLAY

- JEUX DU CANADA (1500\$)

ATHLÈTE D'ÉLITE PROVINCIALE (RELÈVE, ÉLITE, EXCELLENCE)

ATHLÈTES PRÉSENTS SUR LA LISTE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET CONTACTÉ PAR LOISIR ET SPORT CÔTE-NORD

BOURSE ALICE-CLOUTIER (550\$)

RÉCIPIENDAIRE DÉTERMINÉ PAR L'ÉQUIPE DE MISSION DES JEUX DU QUÉBEC

POUR TOUTE QUESTION, VEUILLEZ CONTACTER CATHERINE GALLANT AU GALLANT.CATHERINE@URLSCN.QC.CA OU PAR TÉLÉPHONE AU 418-296-5774.